

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 10 novembre 2025 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Matthew Dubois
- ❖ Monsieur Luc Cloutier
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE

l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Bienvenue par Monsieur le Maire
2. Prise des présences
3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 septembre 2025 avec dispense de lecture
6. Correspondance
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Règlement d'emprunt No 613 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 535 600 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025
- 8.2 Emploi été Canada 2026 – Autorisation pour une demande de subvention
- 8.3 Création d'un nouveau poste administratif
- 8.4 Autorisation de paiement final pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown à la compagnie A.R. Valois
- 8.5 Dates de collecte des gros rebuts pour l'année 2026
- 8.6 Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs - Demande d'autorisation pour traverser certaines routes de la Municipalité : Saison 2025-2026
- 8.7 Comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) - Nomination des délégués municipaux
- 8.8 Autorisation d'achat - Équipements informatiques pour les élus et la direction générale

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 GESTIM – Tarifs pour les services d'inspection municipale – Année 2026
- 10.2 MRC du Val-Saint-François : Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2026

11. Voirie

- 11.1 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Travaux d'amélioration sur les chemins St-Cyr et de la Vallée (Dossier No : HNG44374 – 42110 (5) – 20250423-004)
- 11.2 Octroi du contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasifs sur le chemin Knowles (Saison 2025-2026)

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Appui à la *Grande semaine des tout-petits* (GSTP)
- 13.2 Demande de commandite - Album des finissants de l'école secondaire du Tournesol
- 13.3 École primaire St-Francis : Demande d'appui financier pour leur « *Marché de Noël* »
- 13.4 École secondaire Richmond Regional High School (RRHS) : Demande d'appui financier pour leur « *Marché de Noël* »

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 29 septembre 2025 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 29 septembre 2025 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 262 084,67 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 108 686,06 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 3 320 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 100 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-06

Règlement d'emprunt No 613 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 535 600 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Cleveland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 535 600 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
613	535 600 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 613, la Municipalité du canton de Cleveland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 novembre 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	27 400 \$	
2027.	28 300 \$	
2028.	29 400 \$	
2029.	30 500 \$	
2030.	31 700 \$	(à payer en 2030)

2030.	388 300 \$	(à renouveler)
-------	------------	----------------

QUE,

en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 613 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-07

Emploi été Canada 2026 – Autorisation pour une demande de subvention

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'AUTORISER

le directeur général à déposer une demande de subvention pour une subvention salariale reliée à un emploi étudiant auprès du Gouvernement du Canada – Emploi été Canada (EEC) 2026.

QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au dépôt de ladite demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-08

Création d'un nouveau poste administratif

CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite imminent d'une employée occasionne la nécessité de revoir la répartition des tâches administratives au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation interne des fonctions prévoit la combinaison de certaines responsabilités existantes sous un même poste ;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation rend nécessaire la création d'un nouveau poste à temps plein afin d'assurer la continuité des services liés à la réception, à l'accueil des citoyens, aux communications et à la coordination des activités de loisirs ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE CRÉER	un nouveau poste administratif à temps plein dont les principales responsabilités seront la réception, l'accueil des citoyens, les communications et la coordination des activités de loisirs.
QUE	ce poste soit intégré à l'organigramme municipal à compter d'une date à être déterminée par la direction générale.
QUE	les conditions de travail afférentes au poste soient établies conformément à la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
QUE	la direction générale soit autorisée à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement et l'embauche d'une personne qualifiée afin de pourvoir ce poste.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-09

Autorisation de paiement final pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown à la compagnie A.R. Valois

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise A.R. Valois de Roxton Falls (référence Résolution numéro 2024-06-33) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown sont terminés depuis octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT le décompte progressif final produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 15 octobre 2025 pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown ;

CONSIDÉRANT QUE la libération de la retenue de 5 % est payable à la compagnie A.R. Valois, située au 360, rue Dutilly à Roxton Falls ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif final tel que recommandé par la FQM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 7 337,30 \$, plus les taxes applicables, auprès de la compagnie A.R. Valois.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient répartis également comme suit :

- 23-040-05-721 « *Autres biens durables – Chemin Healy* » ;
- 23-040-25-721 « *Autres biens durables – rue Brown* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-10

Dates de collecte des gros rebuts pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit établir les dates de collecte des gros rebuts pour l'année 2026 afin d'informer adéquatement la population ;

CONSIDÉRANT QUE ces collectes permettent de maintenir la propreté et la salubrité sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026, après discussions avec le transporteur, les collectes des gros rebuts auront lieu les mardis ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE les collectes des gros rebuts pour l'année 2026 soient fixées aux dates suivantes :

- Mardi 26 mai 2026
- Mardi 13 octobre 2026

QUE ces dates soient publiées sur le site web de la Municipalité et sur les plateformes de communication habituelles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-11

Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs - Demande d'autorisation pour traverser certaines routes de la Municipalité :
Saison 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs pour un droit de passage pour les traverses des chemins Pease, Barr, Bonnar et St-Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Bonnar est un chemin fermé et non entretenu en hiver ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le Club de motoneige Alléghanish des

Bois-Francs à utiliser les traverses de routes mentionnées ci-dessus, conditionnel au dépôt de la preuve d'assurance responsabilité civile pour la saison 2025-2026.

DE MANDATER le contremaître de la voirie à faire le nécessaire pour permettre le passage des motoneiges en toute sécurité avec la signalisation adéquate.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-12

Comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) - Nomination des délégués municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland est membre de la régie intermunicipale du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale prévoit la nomination de délégués municipaux pour siéger au conseil d'administration conformément à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales tenues le 2 novembre 2025 ont entraîné la nécessité de confirmer ou de modifier la composition des représentants ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland nomme les personnes suivantes à titre de délégués municipaux au conseil d'administration du SSIRR :

- Herman Herbers, maire
- Daniel Braün, conseiller
- Fernand Leclerc, conseiller
- Membre substitut : Charles Brochu, conseiller

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au SSIRR pour mise à jour des registres.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-13

Autorisation d'achat - Équipements informatiques pour les élus et la direction générale

CONSIDÉRANT QUE les portables actuellement utilisés par les élus sont désuets et doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite moderniser ses équipements en optant pour des portables tactiles afin de faciliter le travail des élus ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de bureau du directeur général est également en fin de vie et doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a reçu une soumission de Tech-Nic Réseau Conseil pour l'acquisition des équipements requis ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue prévoit l'achat de sept (7) portables tactiles et une (1) tour informatique au montant de 9 522,32 \$, plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l'achat de sept (7) portables tactiles pour les membres du conseil municipal et une (1) tour informatique pour la direction générale, conformément à la soumission déposée par Tech-Nic Réseau Conseil.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 23-020-17-002 « *Autres biens durables – Ordinateurs portables (conseil)* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-14

GESTIM - Tarifs pour les services d'inspection municipale – Année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland utilise les services de la firme GESTIM pour les inspections municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la firme GESTIM a transmis, le 27 octobre 2025, un avis de renouvellement des services incluant la tarification applicable pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs applicables sont les suivants :

Tarification pour 2026	
Tarif horaire	78\$ / heure
Forfait de déplacement pour une journée qui nécessite un déplacement	35\$
Kilométrage en utilisant le véhicule de la personne déléguée	0,70\$

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ACCEPTER les tarifs pour les services d'inspection municipale pour l'année 2026, tels que présentés par GESTIM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, pour et au nom de la municipalité, à signer tout document relatif audit mandat.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-15

MRC du Val-Saint-François : Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : 69 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 49 \$/heure

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées.

QUE la Municipalité réserve un montant de 1 180 \$ pour l'année 2026 selon la répartition suivante : 10 heures pour la ressource rédaction et support-conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-16

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Travaux d'amélioration sur les chemins St-Cyr et de la Vallée (Dossier No : HNG44374 – 42110 (5) – 20250423-004)

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;
- ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
- ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;
- POUR CES MOTIFS,**
- Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMENT :
- QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 76 152,16 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-17

Octroi de contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasifs sur le chemin Knowles (Saison 2025-2026)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a sollicité des soumissions par invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour le déneigement

et l'épandage d'abrasifs du chemin Knowles,
pour une durée d'un (1) an ou trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE un (1) seul soumissionnaire a présenté une offre ;

CONSIDÉRANT QUE M. James Knowles a soumis une offre pour un contrat d'un (1) an, au montant de 2 000 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2025-2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ACCEPTER la soumission de M. James Knowles pour les travaux de déneigement avec épandage d'abrasifs sur le chemin Knowles pour la saison hivernale 2024-2025, au montant de 2 000 \$, taxes incluses, tel que spécifié dans la soumission datée du 26 septembre 2025.

QUE les paiements pour ces travaux soient autorisés aux dates suivantes :

- 2 décembre 2025 : 1 000 \$
- 5 mai 2026 : 1 000 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-18

Appui à la *Grande semaine des tout-petits* (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième (10^e) édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet » ;

CONSIDÉRANT QUE la *Grande semaine des tout-petits* vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;

- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland mandate le maire, M. Herman Herbers, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la *Grande semaine des tout-petits!*

QUE ce conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-19

Demande de commandite - Album des finissants de l'école secondaire du Tournesol

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite encourager et valoriser la réussite scolaire des élèves de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite provient d'une finissante résidant sur le territoire de la municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accorde une contribution de 140 \$ à l'album des finissants de l'école secondaire du Tournesol.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-20

École primaire St-Francis : Demande d'appui financier pour leur « *Marché de Noël* »

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de participation des parents (OPP) de l'école primaire St-Francis organise la septième édition du Marché de Noël le 15 novembre 2025, afin de financer des activités pour les enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l'OPP a sollicité une commandite pour couvrir une partie des coûts liés à l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives favorisant la jeunesse et la vie communautaire ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accorde une contribution financière de 150 \$ à l'OPP de l'école primaire St-Francis pour la tenue du « *Marché de Noël* ».

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-21

École secondaire Richmond Regional High School (RRHS) :
Demande d'appui financier pour leur « *Marché de Noël* »

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire RRHS a organisé la 10e édition du Marché de Noël les 25 et 26 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite encourager les initiatives qui contribuent à la vitalité culturelle et sociale de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales étaient en cours lors de la tenue de l'événement, ce qui a retardé la décision du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accorde une contribution financière de 150 \$ à l'école secondaire RRHS pour la tenue du « Marché de Noël ».

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « Autres dépenses – Dons ».

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19 h 53 à 20 h 02

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-22

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la séance soit levée à 20h02.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1^{er} décembre 2025.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 11^{er} jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier